

Avec le soutien de :



Compte rendu du comité de pilotage du 07 Octobre 2016 Salle Jean Jaurès, Mairie de Langeac à 14h00

Sites Natura 2000 :

- ✓ Gorges de l'Allier et affluents FR8301075 (ZSC),
- ✓ Rivières à écrevisses à pattes blanches FR8301096 (ZSC),
- ✓ Lacs et rivières à loutres FR8301095 (ZSC)
- ✓ Rivières à moules perlières FR8301094 (ZSC)

Présents / Excusés : cf. liste d'émargement ci-jointe.

Le diaporama présenté lors de la réunion est joint à ce compte rendu.

Pour information, les remarques des membres du comité de pilotage émises lors de la réunion ont été réparties et synthétisées selon les différentes thématiques de la réunion et selon les interlocuteurs.

Marie-Thérèse ROUBAUD, en qualité de maire de Langeac, accueille les membres du COPIL.

Jean-Pierre VIGIER, président du COPIL du site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents » ouvre la séance en indiquant l'objet de la réunion : la validation du projet de nouveau périmètre du site « Gorges de l'Allier et Affluents ». Il rappelle que plusieurs sites Natura 2000 sont animés par le SMAT et fait part de sa satisfaction de l'animation de proximité assurée par le SMAT sur ces sites.

Il rappelle l'ordre du jour et expose que la réunion est co-animée avec la DDT 43 :

1. Contexte de la procédure (DDT),
2. Projets de périmètre des sites Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents », « Rivières à moules perlières », « Lacs et rivières à Loutre », « Rivières à écrevisses à pattes blanches » (SMAT),
3. Projet de rattachement des sites Natura 2000 « Rivières à moules perlières », « Lacs et rivières à Loutre », « Rivières à écrevisses à pattes blanches » et « Pont de Desges » au site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents » (SMAT),
4. Procédure de consultation des collectivités sur la modification du périmètre des sites linéaires et de « Gorges de l'Allier et Affluents » et sur le rattachement des sites linéaires et de « Pont de Desges » au site « Gorges de l'Allier et Affluents » (DDT),
5. Questions diverses et votes

1. Contexte de la procédure (Flora PLANCHON) : (diapositives 1 à 7)

Flora PLANCHON, de la DDT 43, présente le contexte en rappelant l'historique des décisions et opérations qui sont à l'origine de la procédure.

Elle présente les sites initiaux et leur mise en place ainsi que le projet de rattachement qui les concerne :

Les sites linéaires, présents sur toute la région, portés par la DREAL Auvergne Rhône Alpes, vont, lorsque cela est possible, être rattachés localement à des sites spatiaux existants.

Elle précise que le projet en cours, porte sur le rattachement des sites linéaires du bassin versant de l'Allier en Haute-Loire au site « Gorges de l'Allier et Affluents ».

Préalablement au rattachement, le périmètre de chacun des sites linéaires a été retravaillé selon une méthodologie établie sur la base de celle validée en groupe de travail le 12 octobre 2011 et mise en oeuvre par le SMAT.

Gérard MERLE, conseiller municipal à Chanaleilles, craint que le rattachement des sites linéaires à Gorges de l'Allier et Affluents engendre une délocalisation des pouvoirs en les centralisant.

Le Président du COPIL propose que les questions et interventions soient abordées à la fin de chaque présentation. Il demande aux agents Natura 2000 du SMAT de faire un bilan d'étape des avis formulés par les communes sur le projet de périmètre.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier explique que sur 39 communes consultées, plus de la moitié (23) ont validé le projet dans sa première version, environ un quart (9) ont validé après modifications, pour 2 communes le travail est en cours et pour 5 communes la concertation n'a pas abouti.

Flora PLANCHON, de la DDT43, présente la procédure de la consultation officielle. Elle précise que les collectivités consultées apporteront leur avis définitif par une délibération de leur conseil.

En cas d'avis défavorable, celui devra être motivé par un argumentaire scientifique et technique.

En cas d'absence d'avis de la collectivité consultée, celui-ci sera réputé favorable.

Au cas par cas, une expertise complémentaire pourra être réalisée par la DDT, avec l'appui du SMAT, en concertation avec la collectivité, afin de réajuster à la marge le périmètre proposé à la validation.

Gérard MERLE, conseiller municipal à Chanaleilles, exprime son incompréhension face à la définition d'un nouveau périmètre pour les sites linéaires, et s'interroge sur l'utilité de ce travail.

Le président du COPIL réexplique ce qui a été fait jusqu'ici et ce qui reste à faire, l'idée de la réunion d'aujourd'hui est de faire le point avant la consultation officielle.

2. Projets de périmètre des sites Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents », « Rivières à moules perlières », « Lacs et rivières à Loutre », « Rivières à écrevisses à pattes blanches » (SMAT) (diapositives 8 à 31)

Flora PLANCHON, de la DDT 43, rappelle que le principe de reconfiguration du périmètre du site originel « Gorges de l'Allier et Affluents » a été validé en copil du 22 octobre 2012.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier explique la méthode de redéfinition du périmètre pour « Gorges de l'Allier et Affluents » et pour les sites linéaires, ainsi que le travail de concertation effectué auprès des collectivités concernées au cours des derniers mois.

Thierry ASTRUC, maire d'Esplantas, exprime ses réticences avec la méthodologie de la consultation : le périmètre est en partie imposé car seules les collectivités sont consultées. Il estime important que les principaux acteurs concernés, les exploitants, soient consultés avant la délibération de la collectivité.

Laurent SAGNOL de l'ONEMA fait remarquer qu'un classement des cours d'eau est en cours sur le département et qu'il serait intéressant de s'en servir pour préciser le linéaire à retenir pour Natura 2000. A savoir retirer certains cours d'eau et/ou en ajouter d'autres.

Monsieur CARRIO, chef de service Eau Environnement Forêt à la DDT 43, précise que cette approche intéressante, doit être accompagnée d'une analyse sur les habitats d'espèces ayant été retenus pour la désignation initiale des sites : écrevisses à pied blanc, moule perlière et loutre. Il précise que la cartographie des cours d'eau, disponible sur le site de la Préfecture, se fonde sur des critères différents de Natura 2000.

Jean-Pierre VIGIER, président du COPIL propose que l'on se base sur la méthode de définition des cours d'eau pour établir un projet de périmètre des sites linéaires sur les communes où la concertation n'a pas encore aboutie. Lors des vérifications sur le terrain, la commune, la DDT et le SMAT seront présents. S'il n'y a pas d'accord à l'unanimité sur le tracé, le périmètre demeurera dans ses limites officielles actuelles à savoir à 5 m du cours d'eau.

Corentin LEURENT, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, indique que, lorsque les communes ont fait savoir qu'un cours d'eau devait être retiré du périmètre parce qu'à sec une partie de l'année, et après constat sur le terrain de la réalité de cet état de fait, des parties de cours d'eau ont été retirées du projet de périmètre : le Merdanson sur Saint-Arcons-d'Allier et Siaugues-Sainte-Marie et le ruisseau de Vazeilles sur Vazeilles-Esplantas-près-Saugues.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, précise qu'on ne pourra toutefois ajouter de nouveau cours d'eau comme proposé par Laurent

SAGNOL car le classement se base sur des données de présence d'espèces qui ne seront pas forcément présente sur les nouveaux cours d'eau.

3. Projet de rattachement des sites Natura 2000 « Rivières à moules perlières », « Lacs et rivières à Loutre », « Rivières à écrevisses à pattes blanches » et « Pont de Desges » au site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents (SMAT) (diapositives 32 à 34)

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, présente le projet de rattachement et explique le gain de simplicité de gestion et d'appropriation locale qui y serait associé. Il décrit aussi la cohérence écologique du projet (même bassin versant, mêmes milieux, mêmes enjeux...)

Flora PLANCHON, de la DDT 43, complète en détaillant les similitudes d'espèces entre les différents sites. Elle précise par ailleurs que lors du COPIL du site « Pont de Desges » (7 septembre 2016), certains membres ont exprimé leur inquiétude quant à la fusion des sites, susceptible selon eux d'entraîner une diminution des moyens et des actions d'animation sur leur territoire.

Lors de cette réunion, l'animatrice du site Natura 2000 Barbara SERURRIER du SMAT du Haut-Allier, ainsi que Flora PLANCHON de la DDT 43, avaient présenté les opportunités d'échanges et de partage d'expériences que la fusion pouvait induire. Par ailleurs, elles avaient indiqué que l'animation perdurerait sur l'ensemble du nouveau site, en fonction des enjeux jugés prioritaires (actions proposées annuellement par la structure animatrice, à prioriser / valider par décision du COPIL).

Julien NORE, de l'UNICEM, demande si la modification du périmètre implique l'intégration des carrières dans le périmètre.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, répond que seules les carrières qui étaient déjà intégrées au site Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents » avant modification du périmètre, sont concernées.

4. Procédure de consultation des collectivités sur la modification du périmètre des sites linéaires et de « Gorges de l'Allier et Affluents et sur le rattachement des sites linéaires et de « Pont de Desges » au site « Gorges de l'Allier et Affluents » (DDT), (diapositives 35 à 39)

Flora PLANCHON et Jean-Luc CARRIO, de la DDT 43, décrivent la procédure de consultation officielle des collectivités.

A l'issue de la présentation, Jean-Luc CARRIO demande à Laurent BERNARD de présenter un bilan des actions conduites en 2016 sur le site des « Gorges de l'Allier et affluents » et des perspectives pour 2017.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, présente le bilan de la contractualisation 2016 sur les surfaces agricoles sur le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Haut-Allier. 48 exploitations se sont engagées sur 5 ans pour un budget global d'environ 633 000 €. La définition d'un

périmètre fonctionnel sur les sites linéaires est indispensable pour l'ouverture à la contractualisation 2017 du territoire PAEC « Margeride Auvergnate » qui concerne une grande partie des sites Natura 2000 linéaires margeridiens.

Jean-Luc CARRIO complète les propos de Laurent BERNARD en expliquant que la contractualisation ne pourra s'effectuer que si la démarche officielle de désignation du nouveau périmètre est en cours. Seuls les sites Natura 2000 au DOCOB validé peuvent prétendre à un PAEC. La procédure de désignation du nouveau site sera lancée à l'issue de la consultation des collectivités.

5. Questions diverses et votes :

Claude GINHAC, maire de Grèzes, indique qu'en raison du grand nombre d'agriculteurs concernés par la procédure, la commune a souhaité ne pas se prononcer à leur place. De plus, il indique que les informations ne circulent pas toujours très bien entre les élus et les agriculteurs.

Laurent BERNARD, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, fait part de l'exemple de la commune de Saugues, concernée par une importante surface et un grand nombre de cours d'eau. Suite à la demande de la commune, une réunion d'information auprès des 137 exploitations concernées va être organisée en octobre.

Alain ROBERT, président de la commission agriculture de la Communauté de Commune de Cayres-Pradelles, indique qu'il existe différents points de vue sur Natura 2000 selon l'activité que l'on exerce, que l'on soit propriétaire et/ou exploitant. Pour faire fonctionner ce réseau, il est très important que les élus (dont lui-même) diffusent les informations qu'ils obtiennent sur leur territoire auprès de chacun de ces acteurs.

Gérard MERLE, conseiller municipal à Chanaleilles, demande à ce que les collectivités puissent garder le périmètre initial, qu'elles aient accès à tout le périmètre « en détail » et que le cadastre apparaisse sur les documents.

Corentin LEURENT, animateur Natura 2000 au SMAT du Haut-Allier, indique que le cadastre apparaît sur les cartes détaillées fournies aux communes et que ces cartes contiennent l'intégralité du périmètre sur la commune.

Le président du COPIL propose au vote :

- 1) Prolonger de deux mois (octobre-novembre) la période de concertation avec les 7 collectivités¹ pour lesquelles un périmètre concerté n'a pas pu être mis en place.
- 2) Si suite à cette période de concertation supplémentaire, ces collectivités souhaitent toujours conserver le périmètre initial, la délibération du conseil municipal (consultation officielle) sollicitera le maintien du périmètre initial en

¹ Vazeilles-Esplantas-près-Saugues, Saint-Arcons-d'Allier, Chanaleilles, Landos, Grèzes, Thoras, Saugues

s'appuyant sur les arguments mis en avant dans le cadre de la concertation supplémentaire.

- 3) A la suite de cette phase de concertation, la consultation officielle débutera courant décembre, pour une période de deux mois.

Les trois propositions sont validées par le COPIL.

Jean-Luc CARRIO précise que si des problèmes persistent quant au périmètre, suite à la consultation officielle, ils seront traités par la DDT avec le soutien du SMAT. Les sollicitations des collectivités et les décisions prises seront inscrites dans la synthèse de la consultation et restituées en COPIL à l'issue de la consultation.

Benoît RENAUX, du CBNMC, indique que l'enjeu « forêts anciennes » lui semble approprié pour faire des contrats Natura 2000 forestiers. Le travail conduit par le CBNMC actuellement pourrait être capitalisé à l'échelle des sites Natura 2000 d'Auvergne.

Laurent BERNARD répond que le SMAT a mis la priorité sur les contrats agricoles liés à des appels à projet restreints dans le temps. Il ajoute qu'il est difficile de cibler les secteurs à enjeu « forêts anciennes » sur le vaste site Natura 2000 des Gorges de l'Allier.

Benoît RENAUX, répond que l'appui technique du CBNMC pourrait être apporté sur les projets de contrats forestiers.

Jean-Luc CARRIO et Flora PLANCHON prennent l'exemple d'un projet de contrat, sur le site « Gorge de la Loire et Affluents partie sud ». Un travail concerté entre les services du Département, de l'État, du syndicat des propriétaires forestiers, de la LPO et du CNPF a été réalisé (diagnostic – avifaune, îlots et tiges présentant des signes de sénescence, ...). Ils précisent que les financements des contrats forestiers sont différents de ceux des MAEC et de l'animation Natura 2000. Enfin, ils rappellent l'existence de la Charte Natura 2000 ainsi que son fonctionnement (maintien de pratiques favorables à la préservation des enjeux du site, pendant un délai de 5 ans – exonération de la TFPNB).

L'ordre du jour étant épuisé, M. VIGIER clôt la réunion.

Ce compte rendu est validé par le président du Comité de Pilotage : Jean Pierre-VIGIER

Fait à Langeac le 14 Novembre 2016



Liste des présents

Elu

VIGIER Jean Pierre, Président du COPIL
ATTARD Yves, Commune de Siaugues Sainte Marie
ARCHER Jean Paul, Commune de Saint Haon
ASTRUC Thierry, Commune d'Esplantas Vazeilles
CHAPON Jean-Marie, Commune de Mazeyrat d'Allier
COUPELON Pierre, Commune de Monistrol d'Allier
GINHAC Claude, Commune de Grèzes
MERLE Gérard, Commune de Chanaleilles
PASCAL Jean , Commune La Besseyre Saint Mary
PLANQUE Christian, Commune de Saint Préjet d'Allier
REYNAUD Jean Louis, Commune de Landos
ROLLAND Raphaël, Commune de Pradelles
ROUBAUD Marie-Thérèse, Conseil Départemental 43
ROBERT Alain, Communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles

Non élu

BERNARD Laurent, SMAT du Haut-Allier
LEURENT Corentin, SMAT du Haut-Allier
ASPERTI Hubert, ONCFS SD 43
AUJOULAT Philippe, SICALA Haute-Loire
CARRIO Jean Luc, DDT 43
CUVELIER Thibault, SAS Chevalier et SAS Cubizolles
GIRARD Lilian, Chauve -souris Auvergne
LAGALY Aude, SAGE du Haut-Allier EP Loire
MERLE Christine, Chauve-souris Auvergne
PLANCHON Flora, DDT 43
RENAUX Benoit, Conservatoire Botanique National du Massif-Central
ROUSTIDE René, Syndicat des forestiers privés de Haute-Loire
SAGNOL Laurent, ONEMA SD 43
NORE Julien, UNICEM

Liste des personnes excusées :

Elu

ADAM Michel, Maire Saint Paul de Tartas
NOEL-BARON Franck, Maire de Chanteuges
JOUBERT Michel, Communauté d'agglomération Le Puy
FONTANILLE Emmanuelle, Communauté de Communes pays de Cayres-Pradelles

Non élu

BRUN-CACAUD Michèle, OTI des gorges de l'Allier
CHALIER Stéphane, Chambre des métiers 43

CHASTAGNOL Franck, LPO Auvergne
FOURCHEROT Catherine, Sous-Préfète de Brioude
FOURNIER Bruno, CRPF Auvergne Rhône Alpes
FOULTIER Sylvain, CDRP 43
GARDES Mireille, Chambre d'agriculture 43
NICOLAS Stéphane, Fédération de pêche 43
SOISSONS Aurélie, CEN Auvergne
TALLANDIER Valérie, Maison du tourisme
TORT Maryse